

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 janvier 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3649)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 466

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 8

À la fin de l'alinéa 9, supprimer les mots :

« , de leur identité de genre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'identité de genre est une idéologie qui nie la réalité sexuée biologique des personnes au profit d'une construction sociale. Qu'il existe des personnes qui ne se reconnaissent pas dans leur propre sexe, cela existe, c'est un fait. En revanche, penser que cette minorité est une majorité au sein de notre société, c'est faux et ce n'est pas souhaitable.

Le constructivisme social n'a pas sa place dans notre code législatif.